



LIGUE DE BRETAGNE D'AÏKIDO ET DE BUDO, Aïkikaï de France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2021 Ploemeur (56)

PROCÈS VERBAL

1. Convocation et ordre du jour

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés par voie électronique aux présidents de clubs et/ou aux points de contact des clubs le 27 septembre 2021.

Je vous convie à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Bretagne d'Aïkido et de Budo qui se tiendra le 23 octobre 2021 à partir de 14 : 30 au

Complexe Aquatique Océanis Boulevard François Mitterrand 56270 Ploemeur

Ordre du jour:

-Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales du 12 décembre 2020 en distanciel

-Rapport moral du Président

-Rapport d'activité (Commissions Administratives et Techniques) -Rapport Financier 2020/2021

-Bilan et compte de résultat 2020-2021 -Rapport du vérificateur aux comptes

- Protocole Financier

-Cotisation Ligue 2021-2022

-Quitus au Trésorier

-Budget prévisionnel 2021-2022

-Adoption du Règlement Intérieur

-Intervention des groupes associés ; DIRAF, GHAAN, SYSTEMA

-Questions Diverses

Présence des Clubs de la Ligue (président ou représentant) et des groupes affiliés indispensable pour délibérer dans le respect de la règle du quorum (moitié des voix plus une des membres présents ou représentés).

Le président

Fanch Cabioc'h

La date et le lieu de l'Assemblée Générale avaient été portés à la connaissance des clubs lors de la diffusion du calendrier de la Ligue le 7 septembre 2021.

2 . Présences

2.1 Clubs présents ou représentés

Finistère : 23 clubs inscrits (28 voix), 10 clubs présents ou représentés (13 voix)

Présent ou représentés : Aïki Club Lesneven (2 voix), Aïkido Shobukan Brest (3 voix), Aïkido de Crozon (1 voix), Aïkido Club des Etangs (1 voix), Lesneven Aïkido (0 voix), Aïkikaï du Pays d'Iroise (1 voix), Ecole d'Aïkido de Brest (1 voix), Aïki Dojo Sankaku (2 voix), Aïkido Plonevez du Faou (1 voix), Aïkido Shobukan Landerneau (1 voix).

Absents ou non représentés: Aïkido Club Plougastel, Aïkikaï de Plouzané, Kiaï Club, Kiaï Club Guipavas, Association Renaissance Aïkido, Aïkido Shobukan Gouesnou, Aïkido Club Guilers, Aïkido Club du Ponant, Dojo Lampaulais, Aïkido Quimper, Taïko Aïkido Monts D'Arrée, Aïkido Harmonie Penmarc'h.

Côtes d'Armor : 6 clubs inscrits (7 voix), 5 clubs présents ou représentés (6 voix)

Présents ou représentés : Aïki Club Saint Briec (2 voix), CEPS Aïkido Dinan Armor (1 voix), Aïkidojo Penthièvre (1 voix), Aïkido Club Loudéac (1 voix), Association Aouenn (1 voix).

Absent ou non représenté : Aïkido de l'IC

Ile et Vilaine : 15 clubs inscrits (17 voix), 7 clubs présents ou représentés (9 voix)

Présents ou représentés : Aïkido Club Saint Malo (1 voix), ASCR (2 voix), Association Sportive Chantepie (1 voix), La Jeanne d'Arc de Bruz (2 voix), Aïkido Club Domloup Chateaugiron (1 voix), Association Sportive France Télécom R&D Cesson (1voix), Aïkido Club Tomoë (1 voix).

Absents ou non représentés : Amicale Laique (1 voix), Aïkikaï de Saint Malo (1 voix), Aïkido Brocéliande Club (1 voix), Aïkido Livréen (1 voix), COP Aïkido (1 voix), Iwama Ryu Aïkido Rennes (1 voix), Association Espérance Aïkido (1 voix), Aurore de Vitré (1 voix).

Morbihan : 13 clubs inscrits (15 voix), 6 clubs présents ou représentés (7 voix)

Présents ou représentés : Aïkikaï du Pays d'Hennebont (1 voix), Patronage Laïc de Lorient (1 voix), Aïkido Iaïdo Séné Club (1 voix), L'Elvinoise d'Aïkido (1 voix), Budo Dojo Kervignac (1 voix), Aïkido Club Plescop Vannes (2 voix).

Absents ou non représentés : UCK Nef Arts Martiaux (1 voix), Ecole Lorientaise d'Arts Martiaux (1 voix), Aïkido Club de Ploërmel (2 voix), Club d'Aïkido Ploemeur (1 voix), Harmonie Aïkido (1 voix), Aïkido Club Malensac (1 voix), Ki Awase (0 voix).

Représentation des organes territoriaux : Comités Départementaux 22, 29, 35, 56 présents ou représentés (4 voix) et le président de la Ligue (1 voix).

Soit pour la Bretagne (22, 29, 35, 56) : 28 clubs présents ou représentés sur un total de 57 clubs à jour de cotisations pour la saison 2020-2021 (Listes de la FFAB), soit un nombre total de voix de 66.

Quorum : Le quorum (34 voix) est dépassé avec 40 voix. L'Assemblée Générale peut se dérouler normalement.

3 . Présidence et Secrétariat

La présidence de la séance est faite par le président de Ligue et le secrétariat de séance par la secrétaire le Ligue.

Les assesseurs sont : M. Rodolphe Fontaine (Crozon) et M. Jean Devaux (Kervignac).

4. Déroulement

L'Assemblée Générale débute à 14H55

Les pièces accompagnant l'Assemblée Générale ont été envoyées par voie électronique aux Clubs (présidents ou points de contact) le 3 octobre pour les pièces suivantes

- CR des Assemblées Générales du 20 décembre 2020
- Rapport moral du président
- Règlement Intérieur
- Document d'Organisation Technique
- Budget Prévisionnel 2021-2022
- Protocole Financier

et le 6 octobre pour le « bilan du vérificateur aux comptes ».

4.1 Compte-rendus des Assemblées Générales du 20 décembre 2020

- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 40 voix

Adoptés à l'unanimité.

Pas de commentaires particulier de la part de l'assemblée

4.2 Rapport moral du président

Le président fait lecture du rapport moral présenté en s'appuyant sur une présentation par diapositives.

Trois axes de travail sont proposés :

- a) Réorganisation du système de fonctionnement : modification du Règlement Intérieur, revalorisation des actions du Comité Directeur, Création d'un Département Technique Régional,
- b) Créations de Commissions à caractère technique et mise en place d'une Commission Communication chargée de la gestion du nouveau site Internet.
- c) Recentrage de nos actions vers la pratique conforme à celle que la FFAB promeut.

D'autre part, le président souligne l'importance de garder l' « Esprit Fédéral » en ce sens que l'appartenance d'un club à la FFAB impose à ce club de participer à la vie de la Ligue et à participer aux stages proposés, le repliement sur soi étant sclérosant.

Pas de commentaire particulier de la part de l'Assemblée Générale.

Vote :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 40

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité.

4.3 Règlement Intérieur

Les modifications (approuvées à l'unanimité moins une abstention) par le Comité Directeur du 24 avril 2021 portent sur une adaptation des numérotations d'articles aux nouveaux Statuts et une suppression des formulations déjà écrites dans les Statuts.

Pas de commentaire particulier de la part de l'Assemblée Générale.

Vote :

Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 40 voix

Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité

4.4 Rapport d'Activité Technique

Trois stages organisés par la Ligue de Bretagne ont pu se dérouler l'an dernier en dépit de la pandémie : St Brieuc, Hennebont et Lesneven (avec une fréquentation d'environ 45 pratiquants par stage, ce qui est satisfaisant compte-tenu des conditions particulières ambiantes.

Le président développe ensuite le canevas de la nouvelle organisation Technique en particulier le Document d'Organisation Technique (DOT) adopté à l'unanimité par le Comité Directeur du 24 avril 2021. Le DOT se propose de remplacer l'ancien Règlement technique.

L'objectif du DOT est d'élever le niveau technique des pratiquants et des enseignants, de recruter tous les profils de population et de développer et de faire participer les Clubs et les pratiquants.

Pour ce faire, le DOT précise :

la création d'un Département Technique (DT) ouvert à tout enseignant titulaire au moins du 3^{ème} Dan.

la création d'un Bureau Technique qui comprend 8 membres du DT nommés par le CD.

la mise en place d'un séminaire annuel de cohésion et d'échanges. En 2021, ce séminaire très riche en débats et en pratique s'est déroulé à Guerlédan. Les séances de pratiques étaient animées par les enseignants haut-gradés de la Ligue présents. Chaque Commission y a présenté ses travaux et ses réflexions.

l'activation de 9 commissions dont 8 nouvellement créées, sous l'impulsion d'un coordonnateur et des deux Animateurs de la Commission technique (ACT).

Enfin le président termine son exposé en donnant quelques chiffres relatifs à l'évolution du nombre de clubs et de licenciés en Bretagne et en France depuis le déclenchement de la pandémie.

Discussion

Une discussion a eu pour sujet l'accueil des débutants dans les stages et la prise en compte de leur difficulté à s'insérer dans les stages de Ligue en particulier. R. Le Vourc'h répond que le Comité Technique de la Fédération est sensible à ce sujet et a proposé que lors des stages « CEN en Ligue » une heure soit réservée aux débutants.

Enfin, les clubs doivent sensibiliser leurs néo pratiquants à participer aux stages dits « ouverts à tous ». Ainsi, pourquoi le Séminaire de rentrée ne serait-il pas ouvert à tous (au lieu du 2^{ème} kyu en 2021) ?

Un autre point a soulevé quelques remarques. Il s'agit de la « Commission Parité-Mixité » dont certaines conclusions déboucheraient sur une « Commission Ethique » dont la Fédération va proposer une synthèse d'ici peu.

Il est relevé que ce point est très sensible d'un point de vue des conséquences juridiques et personnelles pour les pratiquants mis en cause. Une grande discrétion et mesure s'impose donc avant d'entamer une quelconque procédure.

La « Commission Handicap » n'a pas été activée. Dans l'attente il pourrait être possible de l'intégrer à la « Commission médicale », voire « Parité-Mixité ». Il est observé qu'il ne faut pas tout mélanger dans les Commissions. Un débat devrait s'engager au sein du Bureau technique sur ce point.

Vote :

Contre 0
Abstentions : 0
Pour : 40

Le Document d'Organisation technique est adopté à l'unanimité

4.5 Rapport d'Activité Administrative

L'Organisation Administrative est présentée par Maryse Morin, Vice-présidente.

Ce département de 11 membres actuellement, regroupe la Commission Finance un trésorier et une trésorière -adjointe), le secrétariat (une secrétaire et une secrétaire adjointe) et la Commission Communication (nouvellement créée) comprenant un coordinateur et deux membres.

Le Département Administratif est Coordonné par Maryse Morin.

4.5.1 La Commission Finance

a) Budget prévisionnel 2021-2022

Présentation par le Trésorier de la Ligue Olivier Pichon. Il souligne que les projections sur la fréquentation des stages est délicate étant donné le contexte de la reprise des activités après la pandémie et que dans ces conditions il pourra être amené à être modifié.

Pas de remarque particulière de l'Assemblée sur le prévisionnel voté à l'unanimité par le CD du 25 septembre 2021. A la demande d'un président de Club, le budget prévisionnel a été présenté à l'équilibre.

Vote

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 39

Le Budget prévisionnel 2021-2022 est adopté.

b) Comptes de résultats

Ce document a été préparé par le Cabinet Amex Conseil de St Malo.

Pas d'observation particulière sur le document.

Vote

Contre / 0

Abstention : 1

Pour : 39

Les comptes de résultats annuels sont adoptés.

c) Protocole Financier (anciennement Règlement Financier)

Il est présenté par Cécile Palanché, trésorière-adjointe. Le nouveau protocole financier se propose de regrouper en annexe les parties qui doivent être revues chaque année, c'est à dire le montant des remboursements et le chiffrage des indemnités et des salaires des intervenants.

Ce protocole a été approuvé à l'unanimité lors du CD du 25 septembre 2021.

Lors de ce CD, il avait été décidé que les rémunérations d'animation de stage devaient être alignées sur celles de la Fédération. Les membres du CD susceptibles d'être rémunérés n'avaient pas pris part au vote.

A noter que l'imprimé relatif aux Frais de déplacement est accessible.

De même, les Demandes d'aides financières aux différents stages de formation financés par Ligue (appelé DCDAF) doivent être adressées à la Ligue, les Département et les Clubs aidant leurs adhérents de manière indépendante.

Pas de remarques particulières lors de cette présentation.

Vote

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 40

Le Protocole Financier est adopté.

d) Cotisation des Clubs vers la Ligue

Pour la deuxième année consécutive, Le président propose la gratuité des cotisations de Clubs vers la Ligue, comme il avait été voté à l'unanimité lors du CD du 25 septembre 2021.

Une discussion très technique s'engage alors sur la légalité d'une telle décision, une association « type 1901 » ne pouvant pas proposer une activité gratuite à ses membres, à l'inverse d'une société à caractère privé.

Après cette discussion, la gratuité de l'affiliation des Clubs à la Ligue de Bretagne est reconduite de manière exceptionnelle.

Vote

Contre : 2
Abstentions : 0
Pour : 38

La gratuité de la Cotisation Club est adoptée à l'unanimité.

A la suite de ces présentations Quidus est donné au Trésorier (0 contre, 1 abstention, 39 pour).

4.5.2 La Commission Communication

Le Coordinateur de la Commission, Fabrice Geffroy, se propose de monter les possibilités du Site de la ligue en Ligne.

<https://aikidobretagneffab.bzh>

S'ensuit une discussion à caractère technique sur les différentes possibilités du Site Internet.

Le président rappelle que ce site vient d'être créé. Il est donc imparfait et souligne que les adhérents doivent trouver toutes les informations dont ils ont besoin pour la pratique (stages, Compte-rendus de stage, informations diverses sur l'Aïkido...) et l'Administratif de la Ligue (Documents propres à la Ligue, DCDAF, grades....) sans faire appel à des « liens ».

4.6 Groupements associés

Il n'y a pas de représentant d'un groupement associé à cette Assemblée Générale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30

Le président



La secrétaire

